



Spécialités : Orthophonistes – Kinésithérapeutes

## Facturer sans carte vitale (Mode Dégradé)

Mise à jour du 01/04/2020



Ce mode de facture est à choisir dans le cas où le patient n'a pas sa carte vitale ou aucune possibilité de revoir le patient.

1. Sélectionner la prescription de votre patient sur le tableau de bord

2. Cliquer sur le menu **FACTURES** puis **Facturer la prescription**

OU

Cliquer sur l'icône  ou  sur la ligne de la prescription du patient (colonne « A facturer »)

3. Dans la fenêtre qui s'ouvre, répondre **NON** à la question : Avez-vous la Carte Vitale du patient ? puis **OK**

Liste des actes à facturer

Avez-vous la carte Vitale de votre patient ?  OUI  NON

Cochez les actes que vous souhaitez facturer :

✓	Jour	Date	Lieu	Acte	Executant
<input checked="" type="checkbox"/>	Mardi	10/03/2020	Cabinet	AMS 7.50	VJ
<input checked="" type="checkbox"/>	Mercredi	11/03/2020	Cabinet	AMS 7.50	VJ

Tout cocher    Tout décocher

Fréquence de facturation non définie

**OK**    **ANNULER**

4. Vérifier les montants remboursables sur la droite (en rapport à votre tiers payant)

Montants Remboursables	
Total	32.26
Caisse	19.36
Complémentaire	0.00
Assuré	12.90
A payer	12.90
(hors règlements perçus)	

5. Cliquer sur le bouton **Facturer en dégradé** (en bas à droite)
6. Dans le cas où le SCOR n'est pas activé, vous devrez imprimer la feuille de soins (sauf cas exceptionnel comme pour le COVID-19 qui ne nécessite pas l'impression de la feuille de soins)